



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-six février**, à **20h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Gringore de THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : Mme ONRAED Isabelle, M. LEBOUVIER Luc, M. LEBLANC Bernard, M. CHESNEAU Franck, Mme LEBOULANGER Christine, Mme DUPUY Vanessa, Mme TASTEYRE Delphine, M. JAEGER Marcel, M. CARVILLE Raymond, Mme SERRURIER Laurence, Mme MAILLOUX Elisabeth, Mme DANLOS Marie-Christine, Mme HAUGOU Françoise, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. DE COL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, Mme MAHERAULT Nathalie, M. BRISSET Pierre, M. ALLAIN Gérard, Mme AZE Daphné, M. VALENTIN Gérard, M. CHEDEVILLE Benoît, M. MOREL Daniel, M. CHATAIGNER Vincent, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, Mme FIEFFÉ Patricia, M. DELACRE Éric, M. LAGALLE Philippe, Mme LECOUSIN Françoise, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Évelyne, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. VANRYCKEGHEM Jean, M. MOREL Sylvain, M. MOREL Patrick.

Ainsi que les suppléants : Mme ROBERT Hélène, M. CHATEL François.

Étaient absents excusés : M. BRARD Robert, M. BRETEAU Jean-Claude, Mme HUBERT-BENDZYK Christine, Mme LE CORRE Astride, M. HAVAS Roger, M. LECERF Théophile, M. BERTIN Laurent, M. LEDENT Yves, Mme BRIERE Marie-Estelle, Mme FRÉTÉ Christine, M. LEMOUX Julien.

Étaient absents non excusés : Mme BELLONI Céline, M. LEPRINCE Alain, M. ANNE Guy, Mme LELAIDIER Claudine, Mme BRION Carine, M. MARIE Serge.

Mouvements en cours de séance ayant une incidence sur les votes : M. PITEL Gilles s'absente à 21H16, M. PITEL Gilles revient à 21H19, M. JAEGER Marcel s'absente à 22H05, M. JAEGER Marcel revient à 22H08.

Pouvoirs : M. BRARD Robert en faveur de M. MOREL Patrick, M. BRETEAU Jean-Claude en faveur de Mme LEBOULANGER Christine, Mme LE CORRE Astride en faveur de M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger en faveur de M. CHAVARIA Jean-Pol, Mme FRÉTÉ Christine en faveur de Mme DUPUY Vanessa, M. LEMOUX Julien en faveur de M. LEHUGEUR Jacky.

Secrétaire : Mme MAHÉRAULT Nathalie.

[Ouverture de séance](#) :

Le Président rend hommage à Monsieur Jean-Pierre GOUJON, ancien conseiller municipal de Bretteville-sur-Laize, récemment décédé. Il est rappelé son engagement au service de la commune. Une distinction lui est attribuée à titre posthume.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-020 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 29 janvier 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 a été transmis aux élus à la suite de la séance.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 JANVIER 2026.

47 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Finances : Information relative aux indemnités 2025 des conseillers communautaires

La loi Engagement et proximité prévoit que selon l'article n° L5211-12-1, chaque année, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Les communes ont la même obligation.

Cet état 2025 est communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget (*voir détails en annexe 1*).

Comptes financiers uniques (CFU) :

Les comptes financiers uniques définitifs n'ayant pas pu être transmis par la DGFIP dans les délais, il est proposé de prendre acte des CFU provisoires.

Conformément aux indications de la DGFIP, les CFU définitifs devront être approuvés avant le 30 juin. Il est toutefois possible de procéder à l'affectation des résultats par anticipation sur la base des CFU provisoires.

Il est donc proposé de prendre acte des CFU provisoires afin de permettre la soumission au vote des affectations de résultats.

Finances : Approbation du CFU 2025 budget Ordures Ménagères

Il est donné lecture du compte financier unique 2025 du budget ORDURES MENAGERES qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 9 février dernier. Ce CFU 2025 provisoire est validé par le Centre des Finances Publiques.

EXTRAIT DU CFU (Absence de l'extrait à ce jour, en raison de la panne du CDG-D consécutive à l'incendie du centre de données de Metz (DGFIP)).

RÉSULTATS

Budget annexe OM	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Section Investissement	60 582,51 €	0,00 €	24 242,94 €	84 825,45 €
Section Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	60 582,51 €	0,00 €	24 242,94 €	84 825,45 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
013	Atténuations de charges	0,00 €	11 553,95 €	Remboursement CPAM, assurances du personnel
70	Produits des services	322 800,00 €	300 911,20 €	Vente matières - Frais accès déchetteries - vente composteurs
731	Fiscalité locale	2 681 854,00 €	2 725 584,00 €	TEOM zones 1 et 2
74	Dotations et participations	4 000,00 €	1 381,97 €	FCTVA de fonctionnement
75	Autres produits de gestion courante	471 800,00 €	249 500,13 €	Participation du budget général
TOTAL DES RECETTES		3 480 454,00 €	3 288 931,25 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
011	Charges à caractère général	1 738 000,05 €	1 578 319,15 €	Collecte et traitement des OM, locations, achats, TGAP
012	Charges de personnel	260 514,00 €	245 727,15 €	4 gardiens + services administratifs
65	Charges de gestion courante	1 444 045,00 €	1 426 990,00 €	Participation SMICTOM de la Bruyère
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 894,95 €	37 894,95 €	Dotations aux amortissements des immobilisations
TOTAL DES DEPENSES		3 480 454,00 €	3 288 931,25 €	

RESULTAT		0,00 €		
SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT				

SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
001	Excédent reporté	60 582,51 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 302,62 €	2 465,94 €	FCTVA
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 894,95 €	37 894,95 €	Dotation aux amortissements
TOTAL DES RECETTES		101 780,08 €	40 360,89 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
21	Immobilisations corporelles	20 133,00 €	16 117,95 €	Aménagement DMS et bacs de rétention
23	Travaux d'aménagement dans les déchetteries	81 647,08 €	0,00 €	
TOTAL DES DEPENSES		101 780,08 €	16 117,95 €	

RESULTAT		24 242,94 €		
SECTION INVESTISSEMENT AVEC REPORT				

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre le compte financier unique 2025 du budget ORDURES MENAGERES au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : il ne participera pas au vote. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le compte financier unique 2025 du budget ORDURES MENAGERES au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE CE COMPTE FISCAL UNIQUE 2025 PROVISOIRE.

Finances : Approbation du CFU 2025 budget SPANC

Il est donné lecture du compte financier unique 2025 du budget SPANC qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 9 février dernier. Ce CFU 2025 provisoire est validé par le Centre des Finances Publiques.

EXTRAIT DU CFU (Absence de l'extrait à ce jour, en raison de la panne du CDG-D consécutive à l'incendie du centre de données de Metz (DGFIP)).

RÉSULTATS

Budget annexe SPANC	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Section Investissement	16 142,17 €	- €	9 129,00 €	25 271,17 €
Section Fonctionnement	- 67 498,14 €	- €	67 498,14 €	- €
TOTAL	- 51 355,97 €	- €	76 627,14 €	25 271,17 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
70	Produits de gestion courante	135 900,00 €	110 085,00 €	Redevances ANC
77	Produits exceptionnels	68 846,95 €	49 645,19 €	Participation du budget général
78	Reprise provisions pour créances douteuses	400,00 €	400,00 €	
TOTAL DES RECETTES		205 146,95 €	160 130,19 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
002	Déficit reporté	67 498,14 €		
011	Charges à caractère général	91 889,00 €	62 365,56 €	Contrôles ANC (prestations SAUR), contrôles périodiques
012	Charges de personnel	33 227,81 €	20 637,49 €	Frais de personnel SPANC
65	Charges de gestion courante	2 903,00 €	0,00 €	
68	Provisions pour risques et charges	500,00 €	500,00 €	Provisions pour créances douteuses
042	Opérations d'ordre	9 129,00 €	9 129,00 €	Dotations aux amortissements des immobilisations
TOTAL DES DEPENSES		205 146,95 €	92 632,05 €	
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT			67 498,14 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
001	Excédent reporté	16 142,17 €		Résultat excédentaire N-1 reporté
458	Reversement des aides aux particuliers	157 000,00 €	24 970,00 €	Opérations pour compte de tiers
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 129,00 €	9 129,00 €	Dotations aux amortissements des immobilisations
TOTAL DES RECETTES		182 271,17 €	34 099,00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
21	Immobilisations incorporelles	25 271,17 €	0,00 €	
458	Reversement des aides aux particuliers	157 000,00 €	24 970,00 €	Opérations pour compte de tiers
TOTAL DES DEPENSES		182 271,17 €	24 970,00 €	

RESULTAT				
SECTION INVESTISSEMENT AVEC REPORT			9 129,00 €	

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre le compte Financier Unique 2025 du budget SPANC au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : il ne participera pas au vote. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le CFU 2025 du budget SPANC au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE CE COMPTE FISCAL UNIQUE 2025 PROVISOIRE.

Finances : Approbation du CFU 2025 budget ZAC du CINGAL

Il est donné lecture du compte financier unique 2025 du budget ZAC DU CINGAL qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 9 février dernier. Ce CFU 2025 provisoire est validé par le Centre des Finances Publiques

EXTRAIT DU CFU (Absence de l'extrait à ce jour, en raison de la panne du CDG-D consécutive à l'incendie du centre de données de Metz (DGFIP)).

RÉSULTATS

Budget annexe ZAC DU CINGAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Section Investissement	207 402,17 €	- € -	19 407,14 €	187 995,03 €
Section Fonctionnement	- 255 213,01 €	- € -	6 096,92 €	- 249 116,09 €
TOTAL	- 47 810,84 €	- € -	13 310,22 €	- 61 121,06 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
002	Excédent reporté			
70	Produits des services	425 138,00 €	168 560,00 €	Ventes de parcelles
75	Autres produits de gestion courante	33 268,71 €	- €	Régularisation de TVA
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	835,89 €	- €	Régularisation comptabilité de stock
TOTAL DES RECETTES		459 242,60 €	168 560,00 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
002	Déficit reporté	255 213,01 €		
011	Charges à caractère général	24 380,00 €	19 140,66 €	Travaux d'aménagement
65	Charges de gestion courante	20,00 €	- €	
67	Titres annulés sur exercices antérieurs	33 258,71 €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 370,88 €	143 322,42 €	Comptabilité de stocks
TOTAL DES DEPENSES		459 242,60 €	162 463,08 €	

RESULTAT			6 096,92 €	
SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT				

SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
001	Excédent reporté	207 402,17 €		
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 370,88 €	143 322,42 €	Comptabilité de stocks
TOTAL DES RECETTES		353 773,05 €	143 322,42 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
001	Déficit reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	167 729,56 €	162 729,56 €	Capital GFP de rattachement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	835,89 €	- €	Comptabilité de stocks
TOTAL DES DEPENSES		168 565,45 €	162 729,56 €	

RESULTAT			- 19 407,14 €	
SECTION INVESTISSEMENT AVEC REPORT				

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre le compte Financier Unique 2025 du budget ZAC du CINGAL au vote des délégués

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : il ne participera pas au vote. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le Compte Financier Unique 2025 du budget ZAC du CINGAL au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE CE COMPTE FISCAL UNIQUE 2025 PROVISOIRE.

Finances : Approbation du CFU 2025 budget PHOTOVOLTAÏQUE

Il est donné lecture du compte financier unique 2025 du budget PHOTOVOLTAÏQUE qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 9 février dernier. Ce CFU 2025 provisoire est validé par le Centre des Finances Publiques.

EXTRAIT DU CFU (Absence de l'extrait à ce jour, en raison de la panne du CDG-D consécutive à l'incendie du centre de données de Metz (DGFIP)).

RÉSULTATS

Budget annexe PV	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Section Investissement	-623,22 €	0,00 €	37 486,67 €	36 863,45 €
Section Fonctionnement	25 315,25 €	0,00 €	20 932,80 €	46 248,05 €
TOTAL	10 048,19 €	0,00 €	58 419,47 €	68 467,66 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE GENERALE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
002	Excédent	27 016,57 €		
013	Atténuation impôts sur bénéfice		10 000,00 €	
042	Reprise des subventions	8 205,00 €	8 205,00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	58 500,00 €	52 729,46 €	Ventes d'électricité
TOTAL DES RECETTES		93 721,57 €	70 934,46 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €		
011	Charges à caractère général	32 024,57 €	774,34 €	Maintenance panneau et TURPE
012	Frais de personnel	17 544,00 €	5 457,52 €	Quote part agent TE
66	Charges financières	30,00 €	17,80 €	Fin de l'emprunt en 2025
69	Impôts sur les sociétés	13 500,00 €	13 129,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 623,00 €	30 623,00 €	Dotations amortissements
TOTAL DES DEPENSES		93 721,57 €	50 001,66 €	
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT			20 932,80 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE GENERALE

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
10	Compte de réserve	698,22 €	698,22 €	
13	Subventions d'investissement	58 734,00 €	27 081,02 €	Subventions DETR, Région, SDEC
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 623,00 €	30 623,00 €	Dotations aux amortissements
TOTAL DES RECETTES		90 055,22 €	58 402,24 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
001	Déficit reporté	623,22 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	12 720,00 €	12 710,57 €	Remboursement capital emprunts
21	Immobilisations corporelles	68 507,00 €	0,00 €	Réalisation panneaux solaires St Rémy
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 205,00 €	8 205,00 €	Amortissements, installations générales
TOTAL DES DEPENSES		90 055,22 €	20 915,57 €	
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC REPORT			37 486,67 €	

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre le compte Financier Unique 2025 du budget PHOTOVOLTAÏQUE au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : il ne participera pas au vote. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le CFU 2025 du budget PHOTOVOLTAÏQUE au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE CE COMPTE FISCAL UNIQUE 2025 PROVISOIRE.

Finances : Approbation du CFU 2025 budget Zone des Prairies

Il est donné lecture du compte financier unique 2025 du budget ZONE DES PRAIRIES qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 9 février dernier. Ce CFU provisoire 2025 est validé par le Centre des Finances Publiques.

EXTRAIT DU CFU (Absence de l'extrait à ce jour, en raison de la panne du CDG-D consécutive à l'incendie du centre de données de Metz (DGFIP)).

RÉSULTATS

Budget annexe Zone des Prairies	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Section Investissement	- €	- €	- €	- €
Section Fonctionnement	11 283,90 €	- €	9 270,19 €	2 013,71 €
TOTAL	11 283,90 €	- €	9 270,19 €	2 013,71 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
002	Excédent reporté	11 283,90 €	- €	
75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 790,76 €	- €	Comptabilité de stocks
TOTAL DES RECETTES		114 084,66 €	- €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
011	Charges à caractère général	- €	- €	Travaux d'aménagement
012	Masse salariale	20 235,76 €	9 270,19 €	Refacturation du budget principal
65	Charges de gestion courante	10,00 €	- €	Régularisation de TVA
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 838,90 €	- €	Comptabilité de stocks
043	Frais sur terrains en cours aménagement	10,00 €	- €	Comptabilité de stocks
TOTAL DES DEPENSES		114 094,66 €	9 270,19 €	

RESULTAT				
SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT			-	9 270,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
16	Avance remboursable au budget général	8 951,86 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 838,90 €	- €	Comptabilité de stocks
TOTAL DES RECETTES		102 790,76 €	- €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
001	Déficit reporté	- €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 790,76 €	- €	Comptabilité de stocks
TOTAL DES DEPENSES		102 790,76 €	- €	

RESULTAT				
SECTION INVESTISSEMENT AVEC REPORT			-	€

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre le compte financier unique 2025 du budget ZONE DES PRAIRIES au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : il ne participera pas au vote. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le compte financier unique 2024 du budget ZONE DES PRAIRIES au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE CE COMPTE FISCAL UNIQUE 2025 PROVISOIRE.

Finances : Approbation du CFU 2025 budget Zone des Trois Cours

Il est donné lecture du compte financier unique 2025 du budget ZONE DES TROIS COURS qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 9 février dernier. Ce CFU 2025 provisoire est validé par le Centre des Finances Publiques.

EXTRAIT DU CFU (Absence de l'extrait à ce jour, en raison de la panne du CDG-D consécutive à l'incendie du centre de données de Metz (DGFiP)).

RÉSULTATS

Budget annexe Zone des 3 cours	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Section Investissement	- 34 387,69 €	- € -	42 839,23 €	- 77 226,92 €
Section Fonctionnement	- 8 626,50 €	- €	- €	- 8 626,50 €
TOTAL	- 43 014,19 €	- € -	42 839,23 €	- 85 853,42 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
002	Excédent reporté			
75	Autres produits de gestion courante	1 810,00 €	3 067,74 €	Revenus de locations cirques
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	890 220,19 €	887 226,92 €	Comptabilité de stocks
043	Transfert de charges de gestion courante	34 516,00 €	- €	Comptabilité de stocks
TOTAL DES RECETTES		926 546,19 €	890 294,66 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
002	Déficit reporté	8 626,50 €	- €	
011	Charges à caractère général	303 700,00 €	10 133,23 €	Travaux d'aménagement
65	Charges de gestion courante	10,00 €	- €	
66	Emprunts et dettes assimilées	34 506,00 €	34 506,00 €	Intérêts prêt relais
67	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 300,00 €	1 267,74 €	Annulation titres
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	844 387,69 €	844 387,69 €	Comptabilité de stocks
043	Transfert de charges de gestion courante	34 516,00 €	- €	Comptabilité de stocks
TOTAL DES DEPENSES		1 227 046,19 €	890 294,66 €	
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT			- €	

SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
16	Avance remboursable au budget général	80 220,19 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	844 387,69 €	844 387,69 €	Comptabilité de stocks
TOTAL DES RECETTES		924 607,88 €	844 387,69 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
001	Déficit reporté	34 387,69 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	890 220,19 €	887 226,92 €	Comptabilité de stocks
TOTAL DES DEPENSES		924 607,88 €	887 226,92 €	

RESULTAT				
SECTION INVESTISSEMENT AVEC REPORT			- 42 839,23 €	

La commission Finances Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre le compte financier unique 2025 du budget ZONE DES TROIS COURS au vote des délégués

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : il ne participera pas au vote. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le compte financier unique 2025 du budget ZONE DES TROIS COURS au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE CE COMPTE FISCAL UNIQUE 2025 PROVISOIRE.

Finances : Approbation du CFU 2025 budget Cuisine de proximité

Il est donné lecture du compte financier unique 2025 du budget Cuisine de proximité qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 9 février dernier. Ce CFU 2025 provisoire est validé par le Centre des Finances Publiques.

EXTRAIT DU CFU (Absence de l'extrait à ce jour, en raison de la panne du CDG-D consécutive à l'incendie du centre de données de Metz (DGFIP)).

RÉSULTATS

Budget annexe Cuisine	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Section Investissement	- €	- €	- 1 490 307,52 €	- 1 490 307,52 €
Section Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	- 1 490 307,52 €	- 1 490 307,52 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
70	Produits des services	207 219,14 €	- €	Produits des repas
75	Autres produits de gestion courante	220 550,63 €	31 027,72 €	Participation du budget général
TOTAL DES RECETTES		427 769,77 €	31 027,72 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
023	Virement à la section d'investissement	167 946,03 €	- €	
011	Charges à caractère général	224 823,74 €	17 855,96 €	Assurances et frais annexes pour préparer le démarrage
012	Charges de personnel	35 000,00 €	13 171,76 €	Chef gérant recruté
TOTAL DES DEPENSES		427 769,77 €	31 027,72 €	

RESULTAT**SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT****- €****SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE GÉNÉRALE****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
021	Virement de la section de fonctionnement	167 946,03 €		
10	Fonds divers et réserves	559 546,86 €	- €	
13	Subventions d'investissements	2 755 925,06 €	333 099,00 €	Subvention du département
16	Emprunts et dettes assimilées	276 538,00 €	- €	
TOTAL DES RECETTES		3 759 955,95 €	333 099,00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
001	Déficit reporté			
20	Immobilisations incorporelles	71 280,00 €	54 000,00 €	Acquisition logiciel GPAO
21	Immobilisations corporelles	3 750,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	3 684 925,95 €	1 769 406,52 €	Construction de la cuisine
TOTAL DES DEPENSES		3 759 955,95 €	1 823 406,52 €	

RESULTAT**SECTION INVESTISSEMENT AVEC REPORT****- 1 490 307,52 €**

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre le compte financier unique 2025 du budget CUISINE DE PROXIMITÉ au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : il ne participera pas au vote. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le compte financier unique 2025 du budget CUISINE DE PROXIMITÉ au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE CE COMPTE FISCAL UNIQUE 2025 PROVISoire.

Finances : Approbation du CFU 2025 budget Transport

Il est donné lecture du compte financier unique 2025 du budget Transport qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 9 février dernier. Ce CFU provisoire 2025 est validé par le Centre des Finances Publiques.

EXTRAIT DU CFU (Absence de l'extrait à ce jour, en raison de la panne du CDG-D consécutive à l'incendie du centre de données de Metz (DGFIP)).

RÉSULTATS

Budget annexe TRANSPORT	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Section Investissement	- €	- €	1 695,97 €	1 695,97 €
Section Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	1 695,97 €	1 695,97 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
002	Excédent reporté	- €	- €	
013	Remboursement charges sociales	- €	1 625,60 €	Remboursement CPAM, assurances du personnel
70	Produits des services	18 500,00 €	28 088,46 €	Participations des familles
74	Dotations et participations	92 000,00 €	60 927,58 €	Participation de la Région
75	Autres produits de gestion courante	75 403,46 €	45 993,20 €	Participation du budget principal
TOTAL DES RECETTES		185 903,46 €	136 634,84 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
002	Déficit reporté	- €	- €	
011	Charges à caractère général	58 858,00 €	29 469,26 €	Carburants, formations et autres frais généraux
012	Charges de personnel	127 045,46 €	107 165,58 €	
65	Charges de gestion courante	10,00 €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	
TOTAL DES DEPENSES		185 913,46 €	136 634,84 €	

RESULTAT			- €	
SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT				

SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
001	Excédent reporté			
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 695,97 €	FCTVA transféré du syndicat dissous
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			Dotation aux amortissements
TOTAL DES RECETTES		- €	1 695,97 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
21	Déficit reporté			
23				
TOTAL DES DEPENSES		- €	- €	

RESULTAT				
SECTION INVESTISSEMENT AVEC REPORT			1 695,97 €	

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre le compte financier unique 2025 du budget Transport au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : il ne participera pas au vote. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le compte financier unique 2025 du budget TRANSPORT au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE CE COMPTE FISCAL UNIQUE 2025 PROVISOIRE.

Finances : Approbation du CFU 2025 budget principal

Il est donné lecture du compte financier unique 2025 du budget PRINCIPAL qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 9 février dernier. Ce CFU provisoire 2025 est validé par le Centre des Finances Publiques.

EXTRAIT DU CFU (Absence de l'extrait à ce jour, en raison de la panne du CDG-D consécutive à l'incendie du centre de données de Metz (DGFIP)).

RÉSULTATS

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Section Investissement	- 1 742 459,13 €	- €	2 581 554,11 €	839 094,98 €
Section Fonctionnement	331 772,19 €		898 875,87 €	1 230 648,06 €
TOTAL	- 1 410 686,94 €	- €	3 480 429,98 €	2 069 743,04 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
002	Excédent reporté	331 772,19 €		Résultat excédentaire N-1 reporté
013	Remboursement charges sociales	90 995,00 €	114 590,78 €	Remboursements CPAM-assurances du personnel
70	Produits des services	2 318 513,69 €	2 219 295,36 €	Refacturation aux budgets annexes des charges de personnels, participation garderies, piscine, école de musique, du service autorisation droit du sol ...
73	Impôts et taxes	4 044 434,00 €	4 025 025,00 €	TVAG, TVAIE, Attributions de compensations, FPIC
731	Fiscalité locale	3 161 763,00 €	3 187 622,99 €	TFB,CFE,TFNB,THRSS,TASCOM,IFER,Taxe de séjour
74	Dotations et participations	3 226 656,37 €	2 509 369,69 €	DGF, Agence de l'eau, Département, Région, CAF du Calvados, MSA, autres partenaires
75	Autres produits de gestion courante	309 702,05 €	399 891,75 €	Revenus des loyers Pôle Santé, Traspy, tickets restaurants
76	Produits financiers	12 675,54 €	11 383,44 €	Remboursement St Sylvania intérêts
77	Produits spécifiques	1 400,00 €	24 534,88 €	Mandats annulés sur exercices antérieurs
78	Reprises sur provisions	1 000,00 €	1 000,00 €	Créances douteuses
042	Opérations d'ordre	98 667,47 €	68 397,30 €	Travaux en régie et amortissements
TOTAL DES RECETTES		13 597 579,31 €	12 561 111,19 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
011	Charges à caractère général	3 960 927,31 €	2 893 879,50 €	Eau, électricité, maintenance
012	Charges de personnel	5 910 000,00 €	5 681 256,20 €	
014	Atténuations de produits	710 951,00 €	684 542,00 €	Attribution compensations et FNGIR
023	Virement à la section d'investissement	10 055,92 €		
65	Charges de gestion courante	2 271 614,27 €	1 759 251,23 €	Subvention associations périscolaires, contributions écoles privées, indemnités des élus ...
66	Charges financières	243 095,50 €	236 419,89 €	Intérêts des emprunts
67	Charges spécifiques	16 318,90 €	11 396,85 €	Réserves sinistres
68	Provision créances douteuses	1 000,00 €	1 000,00 €	Créances douteuses
042	Opérations d'ordres	394 685,65 €	394 489,65 €	Dotations aux amortissements
TOTAL DES DEPENSES		13 518 648,55 €	11 662 235,32 €	

**RESULTAT
SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT**

898 875,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE GÉNÉRALE

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
021	Virement de la section de fonctionnement	10 055,92 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	394 685,65 €	394 489,65 €	Dotations aux amortissements
041	Opérations d'ordre internes	90 000,00 €	78 329,90 €	Remboursement avances
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 868 394,61 €	3 517 010,09 €	FCTVA et compte de réserve
13	Subventions d'investissements	3 265 581,00 €	1 475 908,09 €	Subventions liés aux projets de réhabilitations des écoles, RPE Gouvix, DETR Piscine, DSIL Maison service BSL
16	Emprunts et dettes assimilées	3 650 375,98 €	3 651 080,53 €	Emprunts Paul Héroult, Ecole Fresney le Puceux, bâtiment des 3 cours, et dépôt de garantie Pole Santé
21	Immobilisations corporelles	- €	543,59 €	Annulation de mandats
23	Immobilisations en cours	486,32 €		
27	Autres immobilisations financières	198 890,56 €	196 201,40 €	Avance remboursable du budget ZA du Cingal
TOTAL DES RECETTES		11 478 470,04 €	9 313 563,25 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
001	Déficit reporté	1 742 459,13 €		
040	Opérations d'ordre	98 667,47 €	68 397,30 €	Amortissements
041	Opérations d'ordre internes	90 000,00 €	78 329,90 €	Amortissements
10	FCTVA	4 618,29 €	4 618,29 €	Trop perçu FCTVA piscine
16	Emprunts et dettes assimilées	713 961,00 €	686 420,21 €	Remboursement capital
20	Immobilisations incorporelles	63 000,00 €	- €	
21	Immobilisations corporelles	972 871,50 €	356 390,02 €	Voiries communautaires, matériels pour les écoles, pour les équipements sportifs et matériels - outillages pour les services
23	Travaux en cours	7 516 354,65 €	5 537 853,42 €	Travaux pour les écoles, maison des services et piscine
27	Autres immobilisations financières	276 538,00 €	- €	
TOTAL DES DEPENSES		11 478 470,04 €	6 732 009,14 €	
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC REPORT			2 581 554,11 €	

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre le compte financier unique 2025 du budget PRINCIPAL au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : il ne participera pas au vote. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le compte financier unique 2025 du budget PRINCIPAL au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE CE COMPTE FISCAL UNIQUE 2025 PROVISoire.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-021 : Finances : Affectation du résultat 2025 du budget Ordures Ménagères

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES (1)	3 288 931,25 €
DEPENSES (2)	3 288 931,25 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N (3 = 1-2)	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N -1 (4)	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES (1)	40 360,89 €
DEPENSES (2)	16 117,95 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N (3 = 1-2)	24 242,94 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N -1 (4)	60 582,51 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	84 825,45 €

RAR RECETTES	0,00 €
RAR DEPENSES	0,00 €
RESULTAT RESTE A REALISER (RAR)	0,00 €
CAPACITE DE FINANCEMENT	84 825,45 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
	Montant
REPORT AU 1068	- €
REPORT AU 002 Déficit de fonctionnement	0,00 €
REPORT AU 001 Excédent d'investissement	84 825,45 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

Il est précisé que toutes les délibérations d'affectation de résultats s'appuient sur les CFU provisoires et que, par conséquent, les résultats ont été validés par anticipation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 39 VOIX POUR, 04 VOIX CONTRE ET 04 ABSTENTIONS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 PRÉSENTÉ.

39 VOIX POUR
4 VOIX CONTRE
4 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-022 : Finances : Affectation du résultat 2025 du budget SPANC

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES (1)	160 130,19 €
DEPENSES (2)	92 632,05 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N (3 = 1-2)	67 498,14 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N -1 (4)	- 67 498,14 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES (1)	34 099,00 €
DEPENSES (2)	24 970,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N (3 = 1-2)	9 129,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N -1 (4)	16 142,17 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	25 271,17 €

RAR RECETTES	3 200,00 €
RAR DEPENSES	3 200,00 €
RESULTAT RESTE A REALISER (RAR)	0,00 €

CAPACITE DE FINANCEMENT 25 271,17 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
	Montant
REPORT AU 1068	- €
REPORT AU 002 Déficit de fonctionnement	0,00 €
REPORT AU 001 Excédent d'investissement	25 271,17 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

Il est précisé que toutes les délibérations d'affectation de résultats s'appuient sur les CFU provisoires et que, par conséquent, les résultats ont été validés par anticipation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 PRÉSENTÉ.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-023 : Finances : Affectation du résultat 2025 du budget ZAC du CINGAL

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES (1)	168 560,00 €
DEPENSES (2)	162 463,08 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N (3 = 1-2)	6 096,92 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N -1 (4)	-255 213,01 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	-249 116,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES (1)	143 322,42 €
DEPENSES (2)	162 729,56 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N (3 = 1-2)	-19 407,14 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N -1 (4)	207 402,17 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	187 995,03 €

RAR RECETTES	0,00 €
RAR DEPENSES	0,00 €
RESULTAT RESTE A REALISER (RAR)	0,00 €
CAPACITE DE FINANCEMENT	187 995,03 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
	Montant
REPORT AU 1068	- €
REPORT AU 002 Déficit de fonctionnement	-249 116,09 €
REPORT AU 001 Excédent d'investissement	187 995,03 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

Il est précisé que toutes les délibérations d'affectation de résultats s'appuient sur les CFU provisoires et que, par conséquent, les résultats ont été validés par anticipation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 PRÉSENTÉ.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-024 : Finances : Affectation de résultat 2025 budget PHOTOVOLTAIQUE

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (1)	70 934,46 €
DEPENSES (2)	50 001,66 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N (3 = 1-2)	20 932,80 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N -1 (4)	25 315,25 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	46 248,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (1)	58 402,24 €
DEPENSES (2)	20 915,57 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N (3 = 1-2)	37 486,67 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N -1 (4)	- 623,22 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ	36 863,45 €

RAR RECETTES	
RAR DEPENSES	39 130,00 €
RESULTAT RESTE A REALISER (RAR)	-39 130,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-2 266,55 €

AFFECTATION DU RESULTAT

	Montant
REPORT AU 1068	2 266,55 €
REPORT AU 002 Excédent de fonctionnement	43 981,50 €
REPORT AU 001 Excédent d'investissement	36 863,45 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

Il est précisé que toutes les délibérations d'affectation de résultats s'appuient sur les CFU provisoires et que, par conséquent, les résultats ont été validés par anticipation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 PRÉSENTÉ.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-025 : Finances : Affectation du résultat 2025 du budget Zone des Prairies

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES (1)	- €
DEPENSES (2)	9 270,19 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N (3 = 1-2)	-9 270,19 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N -1 (4)	11 283,90 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	2 013,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES (1)	- €
DEPENSES (2)	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N (3 = 1-2)	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N -1 (4)	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	0,00 €
RAR RECETTES	0,00 €
RAR DEPENSES	0,00 €
RESULTAT RESTE A REALISER (RAR)	0,00 €
CAPACITE DE FINANCEMENT	0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
	Montant
REPORT AU 1068	- €
REPORT AU 002 Excédent de fonctionnement	2 013,71 €
REPORT AU 001 Excédent d'investissement	0,00 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

Il est précisé que toutes les délibérations d'affectation de résultats s'appuient sur les CFU provisoires et que, par conséquent, les résultats ont été validés par anticipation.

- *Sortie de Monsieur Gilles PITEL à 21h16*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 38 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 PRÉSENTÉ.

38 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-026 : Finances : Affectation du résultat 2025 du budget Zone des Trois cours

- *Retour de Monsieur Gilles PITEL à 22h08*

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES (1)	890 294,66 €
DEPENSES (2)	890 294,66 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N (3 = 1-2)	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N -1 (4)	-8 626,50 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	-8 626,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES (1)	844 387,69 €
DEPENSES (2)	887 226,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N (3 = 1-2)	-42 839,23 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N -1 (4)	-34 387,69 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	-77 226,92 €

RAR RECETTES	0,00 €
RAR DEPENSES	0,00 €
RESULTAT RESTE A REALISER (RAR)	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-77 226,92 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
	Montant
REPORT AU 1068	- €
REPORT AU 002 Déficit de fonctionnement	-8 626,50 €
REPORT AU 001 Déficit d'investissement	-77 226,92 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

Il est précisé que toutes les délibérations d'affectation de résultats s'appuient sur les CFU provisoires et que, par conséquent, les résultats ont été validés par anticipation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 PRÉSENTÉ.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-027 : Finances : Affectation du résultat 2025 du budget Cuisine de proximité

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES (1)	31 027,72 €
DEPENSES (2)	31 027,72 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N (3 = 1-2)	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N -1 (4)	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES (1)	333 099,00 €
DEPENSES (2)	1 823 406,52 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N (3 = 1-2)	- 1 490 307,52 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N -1 (4)	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	-1 490 307,52 €

RAR RECETTES	1 201 937,67 €
RAR DEPENSES	1 926 799,43 €
RESULTAT RESTE A REALISER (RAR)	-724 861,76 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-2 215 169,28 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
	Montant
REPORT AU 1068	- €
REPORT AU 002 Déficit de fonctionnement	0,00 €
REPORT AU 001 Déficit d'investissement	-1 490 307,52 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

Il est précisé que toutes les délibérations d'affectation de résultats s'appuient sur les CFU provisoires et que, par conséquent, les résultats ont été validés par anticipation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 38 VOIX POUR ET 09 ABSTENTIONS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 PRÉSENTÉ.

38 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
9 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-028 : Finances : Affectation du résultat 2025 du budget Transport

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES (1)	136 634,84 €
DEPENSES (2)	136 634,84 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N (3 = 1-2)	- €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N -1 (4)	- €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES (1)	1 695,97 €
DEPENSES (2)	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N (3 = 1-2)	1 695,97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N -1 (4)	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	1 695,97 €

RAR RECETTES	- €
RAR DEPENSES	- €
RESULTAT RESTE A REALISER (RAR)	- €

CAPACITE DE FINANCEMENT	1 695,97 €
--------------------------------	-------------------

AFFECTATION DU RESULTAT	
	Montant
REPORT AU 1068	- €
REPORT AU 002 Déficit de fonctionnement	- €
REPORT AU 001 Excédent d'investissement	1 695,97 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

Il est précisé que toutes les délibérations d'affectation de résultats s'appuient sur les CFU provisoires et que, par conséquent, les résultats ont été validés par anticipation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 PRÉSENTÉ.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-029 : Finances : Affectation du résultat 2025 du budget principal

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES (1)	12 561 111,19 €
DEPENSES (2)	11 662 235,32 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N (3 = 1-2)	898 875,87 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N -1 (4)	331 772,19 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	1 230 648,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES (1)	9 313 563,25 €
DEPENSES (2)	6 732 009,14 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N (3 = 1-2)	2 581 554,11 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N -1 (4)	-1 742 459,13 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	839 094,98 €

RAR RECETTES	1 596 457,78 €
RAR DEPENSES	1 802 746,48 €
RESULTAT RESTE A REALISER (RAR)	-206 288,70 €
CAPACITE DE FINANCEMENT	632 806,28 €

Budget principal

AFFECTATION DU RESULTAT	
	Montant
REPORT AU 1068	
REPORT AU 002 Excédent de fonctionnement	1 230 648,06 €
REPORT AU 001 Excédent d'investissement	839 094,98 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

Il est précisé que toutes les délibérations d'affectation de résultats s'appuient sur les CFU provisoires et que, par conséquent, les résultats ont été validés par anticipation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 PRÉSENTÉ.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-030 : Finances : Approbation du budget primitif 2026 – Budget annexe Ordures Ménagères

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP primitif 2026.

86901 - MAQUETTE Budget Annexe OM							
MAQUETTE BUDGÉTAIRE BP 2026							
FONCTIONNEMENT							
Chap	Dépenses	Montant			Chap	Recettes	Montant
002	Déficit reporté	- €			002	Excédent reporté	- €
011	Charges à caractères générales	1 742 962,80 €			70	Produits refacturation de service	236 600,00 €
012	Frais de personnel Agents de déchetteries+ Resp service OM	235 433,97 €			731	Fiscalité locale Produit de la TEOM	2 832 684,94 €
65	Autres charges de gestion courante Participation au SMICTOM	1 479 080,00 €			74	Dotations et participations	- €
66	Charges financières intérêts de la dette	- €			75	Produits courants Virement du budget général au budget OM pour équilibre	424 282,76 €
68	Provision pour créances douteuses	120,00 €					
042	Opérations d'ordres Dotations aux amortissements	35 970,93 €					
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 493 567,70 €			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 493 567,70 €
INVESTISSEMENT							
Chap	Dépenses	Montant			Chap	Recettes	Montant
21	Immobilisations corporelles dont Travaux d'infomatiation des déchetteries secteur suisse no mande	108 796,38 €			001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté Excédent	84 825,45 €
23	Immobilisations en cours	12 000,00 €			040	Opérations d'ordres Dotations aux amortissements	35 970,93 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		120 796,38 €			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		120 796,38 €
TOTAL		3 614 364,08 €			TOTAL		3 614 364,08 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre ce budget au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET SUSMENTIONNÉ EST VOTÉ À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-031 : Finances : Approbation du budget primitif 2026 - Budget annexe SPANC

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP primitif 2026.

86902 - MAQUETTE Budget annexe SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

MAQUETTE BUDGETAIRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

Chap	Dépenses	Montant		Chap	Recettes	Montant
011	Charges à caractères générales	76 416,13 €		70	Produits des services, du domaine et ventes diverses Contrôle ANC	106 630,59 €
012	Frais de personnel	21 085,46 €		78	Provisions sur créances douteuses	500,00 €
68	Provisions sur créances douteuses	500,00 €				
042	Opérations d'ordres Dotations aux amortissements	9 129,00 €				
002	Déficit reporté	- €				

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 107 130,59 €

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 107 130,59 €

INVESTISSEMENT

Chap	Dépenses	Montant		Chap	Recettes	Montant
21	Immobilisations corporelles	34 400,17 €		001	Excédent reporté	25 271,17 €
4581	Opérations pour compte de tiers - Enveloppe 2024-2026	125 000,00 €		4582	Opérations pour compte de tiers - Enveloppe 2024-2026	125 000,00 €
				040	Opérations d'ordres Dotations aux amortissements	9 129,00 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT 159 400,17 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT 159 400,17 €

TOTAL 266 530,76 €

TOTAL 266 530,76 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre ce budget au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET SUSMENTIONNÉ EST VOTÉ À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-032 : Finances : Approbation du budget primitif 2026 – Budget annexe ZA du Cingal

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP primitif 2026.

Il convient de préciser qu'au regard de l'article 1612-7 du CGCT, lorsque la section d'investissement présente un excédent et que les dotations aux amortissements ainsi que les provisions diverses sont dûment inscrites, le budget n'est pas considéré comme étant en déséquilibre.

Il est précisé que certains montants ont été modifiés par rapport à la note de synthèse transmise initialement, à la suite de corrections communiquées par la CDL le 23 février.

Ces corrections portent sur les variations de stocks.

86903 - MAQUETTE Budget annexe ZA du Cingal

Assujetti à TVA -> budget voté HT

MAQUETTE BUDGETAIRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

Chap	Dépenses	Montant				Chap	Recettes	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	249 116,09 €				002	Excédent reporté	- €
011	Charges à caractères générales	30 000,00 €				75	Produits courants	20,00 €
042	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	3 048,46 €				042	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section Variation de stocks	- €				043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section Variation de stocks	- €
65	Charges courantes	249 934,45 €				70	Produits des services du domaine et ventes diverses Ventes de terrains	532 079,00 €

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT **532 099,00 €**

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT **532 099,00 €**

INVESTISSEMENT

Chap	Dépenses	Montant				Chap	Recettes	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	- €				001	Excédent reporté	187 995,03 €
040	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	- €				040	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	3 048,46 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT **0,00 €**

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT **191 043,49 €**

TOTAL **532 099,00 €**

TOTAL **723 142,49 €**

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre ce budget au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET SUSMENTIONNÉ EST VOTÉ À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-033 : Finances : Approbation du budget primitif 2026 - Budget Annexe PHOTOVOLTAIQUE

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP primitif 2026.

86904 - MAQUETTE Budget annexe PHOTOVOLTAÏQUE

MAQUETTE BUDGETAIRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

Chap	Dépenses	Montant		Chap	Recettes	Montant
011	Charges à caractères générales Maintenance panneaux + TURPE	33 457,50 €		002	Excédent reporté	43 981,50 €
012	Frais de personnel Quotepart du personnel	25 000,00 €		70	Produits des services, du domaine et ventes diverses Vente d'électricité	58 500,00 €
69	Impôts sur les bénéfices	17 000,00 €		013	Atténuation d'impôts sur le bénéfice	0,00 €
042	Opérations d'ordres Dotations aux amortissements	30 623,00 €		042	Opérations d'ordres Reprise subventions	8 599,00 €
023	Virement à la section d'investissement	5 000,00 €				

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 111 080,50 €

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 111 080,50 €

INVESTISSEMENT

Chap	Dépenses	Montant		Chap	Recettes	Montant
001	Résultat reporté ou anticipé	- €		001	Excédent de la section d'investissement reporté	36 863,45 €
16	Emprunts Dernière année de l'avance remboursable au BP général	5 000,00 €		021	Virement à la section d'investissement	5 000,00 €
040	Opérations d'ordres Reprise subventions	8 599,00 €		040	Opérations d'ordres Dotations aux amortissements	30 623,00 €
21	Immobilisations corporelles	61 154,00 €		10	Dotations, fonds divers et réserves Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 266,55 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT 74 753,00 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT 74 753,00 €

TOTAL 185 833,50 €

TOTAL 185 833,50 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre ce budget au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET SUSMENTIONNÉ EST VOTÉ À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-034 : Finances : Approbation du budget primitif 2026 - Budget Annexe ZA des Prairies

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP primitif 2026.

86905- MAQUETTE Budget annexe ZA des prairies

Assujetti à TVA -> budget voté HT

MAQUETTE BUDGETAIRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

Chap	Dépenses	Montant		Chap	Recettes	Montant
65	Charges courantes	10 965,57 €		002	Excédent reporté	2 013,71 €
042	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	93 838,90 €		042	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	102 790,76 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section Variation de stocks	10,00 €		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section Variation de stocks	10,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €		70	Produits des services du domaine et ventes diverses Ventes de terrains	- €

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 104 814,47 €

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 104 814,47 €

INVESTISSEMENT

Chap	Dépenses	Montant		Chap	Recettes	Montant
040	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	102 790,76 €		16	Emprunts et dettes assimilées Avance remboursable du budget principal - 8 951,86 €	8 951,86 €
23	Immobilisations en cours	- €		040	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	93 838,90 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT 102 790,76 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT 102 790,76 €

TOTAL 207 605,23 €

TOTAL 207 605,23 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre ce budget au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET SUSMENTIONNÉ EST VOTÉ À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-035 : Finances : Approbation du budget primitif 2026 – Budget annexe ZA des Trois Cours

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP primitif 2026.

Il est également précisé que, pour ce budget, les variations de stocks ont été modifiées par la CDL le 23 février.

86906 - MAQUETTE Budget annexe ZA des 3 Cours						
Assujetti à TVA -> budget voté HT						
MAQUETTE BUDGETAIRE BP 2026						
FONCTIONNEMENT						
Chap	Dépenses	Montant		Chap	Recettes	Montant
002	Déficit reporté	8 626,50 €		002	Excédent reporté section fonctionnement	0,00 €
011	Charges à caractères générales	305 000,00 €		042	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	933 059,42 €
66	Charges financières Dernières échéances du prêt relais ZA 3 cours	34 506,00 €				
042	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	887 226,92 €		74	Dotations et participations	302 300,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section Variation de stocks	34 511,00 €		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section Variation de stocks	34 511,00 €
65	Charges courantes	5,00 €		75	Produits courants	5,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 269 875,42 €		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 269 875,42 €
INVESTISSEMENT						
Chap	Dépenses	Montant		Chap	Recettes	Montant
001	Déficit d'investissement	77 226,92 €				
16	Emprunts et dettes assimilées Remboursement du capital du prêt relais des 3 Cours - 810 000 €	810 000,00 €		16	Emprunts et dettes assimilées Avance remboursable du budget principal - 933 059,42 €	933 059,42 €
040	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	933 059,42 €		040	Variation en-cours de production biens Variation de stocks	887 226,92 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 820 286,34 €		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 820 286,34 €
TOTAL		3 090 161,76 €		TOTAL		3 090 161,76 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre ce budget au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET SUSMENTIONNÉ EST VOTÉ À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-036 : Finances : Approbation du budget primitif 2026 – Budget annexe Cuisine de proximité

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP primitif 2026.

Le montant du FCTVA au titre de l'année 2025, en recettes d'investissement, a été ajouté aux chiffres présentés dans la note de synthèse.

86907 - MAQUETTE Budget annexe Cuisine de proximité

(5 mois de fonctionnement - Juin 26 - Sept / Oct / Nov / Déc)

MAQUETTE BUDGETAIRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

Chap	Dépenses	Voté	Disponible		Chap	Recettes	Voté
011	Charges à caractères générales	300 984,76 €			013	Remboursement U	0,00 €
012	Frais de personnel Personnel de la cuisine de proximité	300 690,12 €			70	Produits des services et des domaines <small>Les recettes prévisionnelles issues de la facturation des repas de début juin à décembre</small>	621 815,35 €
65	Charges courantes	2 300,00 €			74	Participation du budget général	0,00 €
68	Provisions pour créances douteuses	-			75	Produits courants	0,00 €
042	Dotations aux amortissements	-			78	Provisions pour créances douteuses	0,00 €
002	Déficit reporté	17 840,47 €					

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT **621 815,35 €**

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT **621 815,35 €**

INVESTISSEMENT

Chap	Dépenses	Montant			Chap	Recettes	Montant
20	Immobilisations incorporelles <small>Dernière partie du logiciel cuisine</small>	20 000,00 €			16	Emprunts et dettes assimilées <small>Avance remboursable versée par le budget principal dont 1 598 708 € du prêt relais 2025 en l'attente de subv dont 740 753 € de l'emprunt long terme 2026 correspondant au RAC de la CDC sur le financement du bâtiment des 3 cours dont 540 000 € correspondant au transfert du restant de l'excédent du SIS</small>	2 879 461,00 €
21	Immobilisations corporelles <small>Achats de matériels techniques nécessaire pour la cuisine centrale</small>	12 634,00 €			040	Dotations aux amortissements	0,00 €
23	Construction du bâtiment des 3 cours <small>dont 1 926 799,43 € de restes à réaliser</small>	3 970 626,94 €			10	FCTVA - reste à réaliser	299 111,61 €
001	Déficit d'investissement reporté	1 490 307,52 €			13	Subventions d'investissements <small>dont 1 265 609 € correspondant au restant de la subvention du département dont 1 040 337 € correspondant au montant du fonds de concours appelé dont 9 048,85 € correspondant à la subvention du SDEC</small>	2 314 995,85 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT **5 493 568,46 €**

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT **5 493 568,46 €**

TOTAL **6 115 383,81 €**

TOTAL **6 115 383,81 €**

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre ce budget au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET SUSMENTIONNÉ EST VOTÉ À 37 VOIX POUR, 06 VOIX CONTRE ET 04 ABSTENTIONS.

37 VOIX POUR
6 VOIX CONTRE
4 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-037 : Finances : Approbation du budget primitif 2026 – Budget annexe TRANSPORT

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP primitif 2026.

86908 - MAQUETTE BUDGET annexe TRANSPORT

Transport scolaire

MAQUETTE BUDGETAIRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

Chap	Dépenses	Montant		Chap	Recettes	Montant
011	Charges à caractères générales	169 603,47 €		002	Excédent de fonctionnement Excédent provenant du budget Transport du syndicat SIS	70 000,00 €
012	Frais de personnel	393 121,21 €		013	Remboursement IJ	0,00 €
				70	Produits des services Participation des familles	43 500,00 €
				74	Subventions d'exploitations Subvention de la Région Normandie - 340 000 € Subvention d'exploitation du budget général - 109 224,68 €	449 224,68 €

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 562 724,68 €

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 562 724,68 €

INVESTISSEMENT

Chap	Dépenses	Montant		Chap	Recettes	Montant
21	Immobilisations incorporelles	1 695,97 €		002	Excédent d'investissement	1 695,97 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT 1 695,97 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT 1 695,97 €

TOTAL 564 420,65 €

TOTAL 564 420,65 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre ce budget au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET SUSMENTIONNÉ EST VOTÉ À 39 VOIX POUR ET 08 ABSTENTIONS.

39 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-038 : Finances : Approbation du budget primitif 2026 – Budget PRINCIPAL

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP primitif 2026.

86900 - MAQUETTE Budget Principal					
MAQUETTE BUDGÉTAIRE BP 2026					
FONCTIONNEMENT					
Chap	Dépenses	BP 2026	Chap	Recettes	BP 2026
023	Virement à la section d'investissement dont 855 486,94 € affectés à l'autofinancement du chapitre 16- dépenses dont 725 773,65 € pour l'équilibre de la section d'investissement	1 581 260,59 €	002	Excédent reporté	1 230 648,06 €
042	Opérations d'ordres Dotations aux amortissements	441 381,57 €	042	Opérations d'ordres Immobilisation travaux régle et amortissements	136 229,00 €
011	Charges à caractères générales	3 205 088,42 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses Refacturation charges RH budgets annexes, participations garderies, EMU, piscines, service Autorisation droit du sol ...	2 738 689,90 €
012	Frais de personnel Ensemble des charges du personnels : budgets annexes compris	6 450 000,00 €	73	Impôts et taxes TVAG, TVAIE, Attributions de compensations perçues, FPIC	4 017 679,00 €
014	Atténuation de produits Attributions de compensation et FNGIR	710 951,00 €	731	Fiscalité locale TFB, CFE, TFNB, THRS, TASCOM, JFER, Taxe de séjour	3 435 780,20 €
			74	Dotations et participations DGF et participations	3 046 719,23 €
65	Charges de gestion courante Indemnités des élus, virement aux budgets annexes, participations et contributions versées, admission en non valeur dont Réserve : 410 520,41 € affectés en réserve (c/65888)	2 291 286,40 €	75	Produits courants Revenus des loyers , reversement budgets annexes lotissements, tickets restaurant	401 941,95 €
66	Charges financières Intérêts de la dette	437 181,90 €	76	Produits financiers Antérieurement transfert Intérêts à St Sylvain (2025)	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	77	Produits exceptionnels Remboursements sinistres	0,00 €
68	Provisions Pour créances douteuses	1 000,00 €	78	Reprise provisions Créances douteuses	1 000,00 €
			013	Atténuations de charges Remboursements Indemnités Journalières	109 462,54 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		15 118 149,88 €	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		15 118 149,88 €

86900 - MAQUETTE Budget Principal					
INVESTISSEMENT					
Chap	Dépenses	BP 2026	Chap	Recettes	BP 2026
001	Déficit exécution invest reporté	- €	001	Excédent exécution invest reporté	839 094,98 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves FCTVA 2025 en restes à réaliser	279 212,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées -Dont remboursement capital ancien emprunts pour 752 103,41 € - Dont remboursement capital nouveaux emprunts pour 103 383,53 € Pour rappel : - 740 753 € emprunt long terme reste à charge bâtiment des 3 cours. - 810 000 € emprunt long terme transformation prêt relais ZA 3 Cours	855 486,94 €	021	Virement à la section d'investissement dont 855 486,94 € affectés à l'autofinancement du chapitre 16- dépenses dont 725 773,65 € pour l'équilibre de la section d'investissement	1 581 260,59 €
20	Immobilisations incorporelles PLUI - 91 000 € Logiciel lecture publique - 8 000 € Logiciel Enfance 360 - 5 500 €	104 500,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées Pour rappel - 3 250 000 € prêt relais en attente subvention - 1 039 000 € prêt relais en attente FCTVA - 740 753 € emprunt long terme reste à charge bâtiment des 3 cours. - 810 000 € emprunt long terme transformation prêt relais ZA 3 cours	5 839 753,00 €
21	Immobilisations corporelles	516 897,00 €	13	Subventions d'investissement	2 409 124,28 €
23	Immobilisations en cours dont 1 802 746 € de restes à réaliser des écoles Paul Héroult et Fresney le Puceux	5 967 439,86 €	024	Produit des cessions d'immobilisations	- €
27	Autres immobilisations financières Avance remboursable BUDGET ZA 3 Cours - 933 059,42 € Avance remboursable BUDGET CUISINE - 2 879 461,00 € Avance remboursable BUDGET ZA Prairies - 8 951,86 €	3 821 472,28 €	27	Autres immobilisations financières Avance remboursable BUDGET PV - 5 000 € Remboursement capital gymnase st Sylvain 1 échéance - 7 198,66 €	12 198,66 €
040	Opérations d'ordres Immobilisation travaux régie	136 229,00 €	040	Opérations d'ordres Dotations aux amortissements	441 381,57 €
041	Opérations patrimoniales	90 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	90 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		11 492 025,08 €	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		11 492 025,08 €
TOTAL (F + I)		26 610 174,96 €	TOTAL (F + I)		26 610 174,96 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose de soumettre ce budget au vote.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET SUSMENTIONNÉ EST VOTÉ À 39 VOIX POUR, 03 VOIX CONTRE ET 05 ABSTENTIONS.

39 VOIX POUR
3 VOIX CONTRE
5 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-039 : Finances : Adhésions, participations, contributions et cotisations Chap. 011 budget Principal

La commission Finances et Administration générale, réunie le 09 février dernier, propose d'adhérer et de prévoir pour 2026 les cotisations et adhésions suivantes :

6281 - Adhésions				
Article comptable	Adhésions et subventions versées	2025	2026	Evolution 26-25 en €
6281	Subvention - Mission locale France service	33 560,00 €	31 887,00 €	- 1 673,00 €
6281	Adhésion - AUCAME Urbanisme	27 100,00 €	26 376,00 €	- 724,00 €
6281	Subvention - ACAHJ France service - Service logements jeunes	13 000,00 €	13 000,00 €	- €
6281	Adhésion - Initiative Calvados Attractivité - 0,30 cts par habitant	7 200,00 €	7 200,00 €	- €
6281	Adhésion - FREDON Service à la population	3 600,00 €	3 600,00 €	- €
6281	Adhésion - UAMC Administration générale	1 550,00 €	1 550,00 €	- €
6281	Adhésion - RESA GIP Centrale achat Administration générale	900,00 €	900,00 €	- €
6281	Adhésion - URCOFOR Transition énergétique	500,00 €	- €	- 500,00 €
6281	Adhésion - CAUE Urbanisme	460,00 €	460,00 €	- €
6281	Adhésion - Gîte de France Traspay Attractivité - Tourisme	350,00 €	350,00 €	- €
6281	Adhésion - Fédération cyclisme(FFC) Attractivité	250,00 €	250,00 €	- €
6281	Adhésion - Normandie sites Piscine	250,00 €	250,00 €	- €
6281	Adhésion - SCIC Bois Bocage Transition énergétique	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €
6281	Adhésion - Biomasse Gestion des déchets - Service à la population	130,00 €	130,00 €	- €
6281	Adhésion - RÉSEAU HAIES Aménagement du territoire	100,00 €	100,00 €	- €
6281	Label - Accueil vélo Traspay Attractivité	66,00 €	66,00 €	- €
6281	Adhésion - INGÉ-EAU CALVADOS	3 816,00 €		- 3 816,00 €
6281	Adhésion - FIBOIS	300,00 €		- 300,00 €
6281	Adhésion - Label haies	3 000,00 €		- 3 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 011		101 132,00 €	86 119,00 €	- 15 013,00 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

Un délégué indique que l'adhésion à l'AUCAME ne lui paraît pas nécessaire.

La convention qui nous lie à la FREDON nous oblige à inscrire cette année encore les frais d'adhésion. Il est rappelé que

cette adhésion concerne uniquement l'animation, la communication et les statistiques. Elle pourra être supprimée au prochain budget.

Il est également rappelé que le Département ne participe plus à la destruction des nids, laissant à chaque commune le choix de prendre en charge cette dépense ou de la laisser à la charge des administrés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 40 VOIX POUR ET 07 VOIX CONTRE :

- **APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

40 VOIX POUR
7 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-040 : Finances : Subventions, participations, contributions et cotisations Chap. 65 budget Principal

La commission Finances et Administration générale, réunie le 09 février dernier, propose d'adhérer et de prévoir pour 2026 les cotisations et adhésions suivantes :

Article comptable	Adhésions et subventions versées	2025	2026	Evolution 26-25 en €
65211	Participation - Frais scolarité écoles Scolaires - Écoles hors territoires dérogations (+ ULIS)	9 700,00 €	9 700,00 €	- €
65568	Contributions - SDEC Éclairage public - Boulevard Champs Ste Catherine	3 000,00 €	3 000,00 €	- €
65568	Contributions - SDEC Soleil 14	2 800,00 €	- €	2 800,00 €
65568	Contributions - SDEC Cotisation groupement achats	100,00 €	100,00 €	- €
65568	Contributions - Caen Métropole Urbanisme	50 910,30 €	57 264,80 €	6 354,50 €
65548	Contributions - SIVU des Côteaux Scolaires	165 000,00 €	165 000,00 €	- €
6558	Contributions - Ecole Notre Dame (Thury) Scolaires - Élémentaires = 635 € * 195 enfants (effectif 01/26)	132 543,57 €	123 825,00 €	- 8 718,57 €
6558	Contributions - Ecole Notre Dame (Thury) Scolaires - Maternelles = 1664 € * 106 enfants (effectif 01/26)	175 929,60 €	176 384,00 €	454,40 €
6558	Contributions - Ecole Notre Dame (Urville) Scolaires - Élémentaires = 635 € * 40 enfants (effectif 01/26)	27 809,48 €	25 400,00 €	- 2 409,48 €
6558	Contributions - Ecole Notre Dame (Urville) Scolaires - Maternelles = 1664 € * 20 enfants (effectif 01/26)	40 212,48 €	33 280,00 €	- 6 932,48 €
65736211	Subventions - Budget Annexe Cuisine Du budget général vers le budget annexe	220 550,63 €	- €	- 220 550,63 €
65736211	Subventions - Budget Annexe SPANC Du budget général vers le budget annexe	68 846,95 €	- €	- 68 846,95 €
65736211	Subventions - Budget Annexe OM Du budget général vers le budget annexe	471 800,00 €	424 282,76 €	- 47 517,24 €
65736211	Subventions - Budget Annexe Transport Du budget général vers le budget annexe	75 403,46 €	109 224,68 €	33 821,22 €
65748	Subventions associations - Ligue de l'Enseignement Centre de loisirs de Bretteville-sur-Laize	165 015,00 €	139 500,00 €	- 25 515,00 €
65748	Subventions associations - UFCV Centre de loisirs et local ados de Thury-Harcourt-le-Hom	162 400,00 €	130 500,00 €	- 31 900,00 €
65748	Subventions associations - Lionel terray Centre de loisirs de Clecy	14 761,00 €	13 382,00 €	- 1 379,00 €

Article comptable	Adhésions et subventions versées	2025	2026	Evolution 26-25 en €
65748	Subventions associations - Essor du Val Clair Centre de loisirs de Bretteville-sur-Laize	500,00 €	500,00 €	- €
65748	Subventions associations - Thury Activ Association dissoute sur l'exercice 2025	500,00 €	- €	500,00 €
65748	Subventions associations - Coopératives scolaires Scolaire - 5 € par élève (1870 élèves)	11 214,00 €	9 350,00 €	- 1 864,00 €
65748	Subventions associations - Soliha & Biomasse Transition énergétique - Pacte territorial d'aide à l'ingénierie à la rénovation	- €	- €	- €
65748	Subventions associations - SEKOLY Scolaire - 1,10€/par élève (1142 élèves)	1 127,13 €	1 127,13 €	- €
65748	Subventions associations - FREDDIE LA VIE AU NIGER Scolaire - 1,10€/par élève (132 élèves)	145,20 €	145,20 €	- €
65748	Subventions associations - Office Tourisme SN Tourisme - Convention de co-financement de fonctionnement	270 000,00 €	270 000,00 €	- €
65748	Subventions associations - Office Tourisme SN Tourisme - Financement des manifestations	30 500,00 €	20 000,00 €	- 10 500,00 €
65748	Subventions associations et communes - Culture Culture - Fonds de soutien pour les initiatives locales culturelles	16 000,00 €	12 600,00 €	- 3 400,00 €
TOTAL CHAPITRE 65		2 116 768,80 €	1 724 565,57 €	- 395 757,73 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

Concernant l'absence d'adhésion à Soleil 14, il est précisé que la convention conclue pour une durée de trois ans a fait l'objet d'un paiement intégral dès la première année.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 42 VOIX POUR, 04 VOIX CONTRE ET 01 ABSTENTION :
- APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS ;
- AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.

42 VOIX POUR
4 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-041 : Finances : Subventions, participations, contributions et cotisations Chap. 65 budget Ordures ménagères

La commission Finances et Administration générale, réunie le 09 février dernier, propose d'adhérer et de prévoir pour 2026 les cotisations et adhésions suivantes :

Budget	Article		2025	2026	Evolution 26-25 en K€
Budget OM	65568	Contributions - SMICTOM - Zone 1 Budget OM - Contributions à hauteur de 103€ par hab (14 360 habitants)	1 421 640,00 €	1 479 080,00 €	57 440,00 €

La commission Finances et Administration générale, réunie le 9 février dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

- *Madame Patricia FIEFFÉ ne prend pas part au vote.*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 41 VOIX POUR ET 05 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS ;**

- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

41 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
5 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-042 : Finances : Frais de fonctionnement de scolarité (maternelle et élémentaire)

Vu l'arrêté de la Préfecture du Calvados pour l'année scolaire 2024/2025 et 2025/2026 déterminant le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des classes maternelles et élémentaires publiques respectivement à 1 664 € (pour un élève en maternelle) et 635 € (pour un élève en élémentaire),

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 précisant les conditions de mises en œuvre de la prise en charge par les collectivités en charge de la compétence scolaire des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Pour rappel, l'EPCI disposant de la compétence scolaire est tenu de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour les élèves domiciliés sur son territoire.

Pour l'exercice 2026, il est proposé de retenir le coût moyen départemental de fonctionnement, soit :

La participation de la communauté de communes est fixée annuellement, par élève.

Elle est calculée sur la base du coût de fonctionnement afférent à l'externat des écoles publiques situées sur le territoire de l'EPCI ou, à défaut, du coût moyen départemental par élève du Calvados.

Ces montants serviront pour le calcul des frais de scolarité des élèves domiciliés à l'extérieur de la CDC, ainsi que pour les élèves maternelles et élémentaires des écoles privées de notre territoire.

La commission Finances et Administration générale, réunie le 09 février, propose d'arrêter ses montants et d'autoriser le Président ou son représentant à verser les subventions correspondantes détaillées ci-dessous :

Article comptable	Adhésions et subventions versées	2026
6558	Contributions - Ecole Notre Dame (Thury) Scolaires - Élémentaires = 635 € * 195 enfants (effectif 31/10/25)	123 825,00 €
6558	Contributions - Ecole Notre Dame (Thury) Scolaires - Maternelles = 1664 € * 106 enfants (effectif 31/10/25)	176 384,00 €
6558	Contributions - Ecole Notre Dame (Urville) Scolaires - Élémentaires = 635 € * 40 enfants (effectif 31/10/25)	25 400,00 €
6558	Contributions - Ecole Notre Dame (Urville) Scolaires - Maternelles = 1664 € * 20 enfants (effectif 31/10/25)	33 280,00 €

Il est précisé que pour la commune de Valambray la facturation concernera les mois de septembre à décembre 2024 (554.67€ pour un élève en maternelle et 211.67€ pour un élève en élémentaire).

- [Sortie de Monsieur Marcel JAEGER à 22h05](#)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 41 VOIX POUR, 04 VOIX CONTRE ET 01 ABSTENTION :
- **APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

41 VOIX POUR
4 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-043 : Attractivité du territoire : Convention financière annuelle Suisse Normande Tourisme

- [Retour de Monsieur Marcel JAEGER à 22h08](#)

Vu la délibération CC-DEL-2023-078 du 29 juin 2023 relative à la convention d'objectifs triennale entre la communauté de communes et Suisse Normande Tourisme,

Vu la subvention inscrite en fonctionnement au Budget Primitif 2026 d'un montant de 270 000€, ainsi qu'une participation aux évènements d'intérêt communautaire de 20 000€,

Considérant l'importance de l'activité de Suisse Normande Tourisme pour le territoire et la pertinence de ses missions définies dans la convention d'objectifs,

Il est proposé :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière avec Suisse Normande Tourisme pour l'année 2026 présentée **en annexe 2** ;
- D'habiliter le Président ou son représentant à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA CONVENTION FINANCIÈRE SUSMENTIONNÉE ;**
- **HABILITE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À ACCOMPLIR L'ENSEMBLE DES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.**

47 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-044 : Attractivité du territoire : Prolongation de la convention triennale d'objectifs Suisse Normande Tourisme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération CC-DEL-2023-078 du 29 juin 2023 par laquelle le Conseil communautaire a autorisé le Président ou son représentant à signer une convention triennale d'objectifs, conclue pour une durée de trois ans et prenant fin le 30 juin 2026 ;

VU la convention triennale d'objectifs signée en application de ladite délibération ;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun, dans un contexte de renouvellement électoral à venir, de prolonger ladite convention dans les mêmes termes, afin d'assurer la continuité des actions engagées, pour une durée de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026, conformément au projet annexé ;

CONSIDÉRANT que cette prolongation permettra au nouvel exécutif de disposer du temps nécessaire pour réexaminer les modalités de la convention d'objectifs au regard des nouvelles orientations qui pourraient être définies ;

Il est proposé :

- D'approuver la prolongation de la convention triennale d'objectifs dans les mêmes termes que ceux actuellement en vigueur, pour une durée de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026, conformément au projet annexé ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant de prorogation correspondant ainsi que tout document afférent (**voir annexe 3**) ;
- D'habiliter le Président ou son représentant à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **APPROUVE LA PROLONGATION DE LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS DANS LES MÊMES TERMES QUE CEUX ACTUELLEMENT EN VIGUEUR, POUR UNE DURÉE DE SIX MOIS, SOIT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026, CONFORMÉMENT AU PROJET ANNEXÉ ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'AVENANT DE PROROGATION CORRESPONDANT**

AINSI QUE TOUT DOCUMENT AFFÉRENT ;

- **HABILITE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À ACCOMPLIR L'ENSEMBLE DES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.**

47 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-045 : Attractivité du territoire : Convention de partenariat avec l'ONF - Forêt domaniale de Valcongrain

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Forestier, notamment les articles relatifs à la gestion des forêts domaniales ;
- La proposition de convention transmise par l'Office National des Forêts pour l'entretien et l'aménagement des sentiers VTT et Trail en forêt domaniale de Valcongrain présentée en **annexe 4** ;

Considérant :

- L'intérêt de valoriser et sécuriser les sentiers et équipements pour le public ;
- La complémentarité des compétences entre l'ONF et la communauté de communes ;

Il est proposé :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'ONF pour l'entretien et l'aménagement des sentiers VTT et Trail en forêt domaniale de Valcongrain ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et à inscrire les crédits nécessaires ;
- De confier à la communauté de communes le petit entretien des sentiers et balisages, et la prise en charge des surcoûts liés à l'entretien et à la sécurisation des sites.

Il est précisé que les sentiers concernés par la convention respectent la charte des boucles de qualité subventionnées par le Département.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **APPROUVE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ONF POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT DES SENTIERS VTT ET TRAIL EN FORÊT DOMANIALE DE VALCONGRAIN ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA CONVENTION ET À INSCRIRE LES CRÉDITS NÉCESSAIRES ;**
- **CONFIE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE PETIT ENTRETIEN DES SENTIERS ET BALISAGES, ET LA PRISE EN CHARGE DES SURCOÛTS LIÉS À L'ENTRETIEN ET À LA SÉCURISATION DES SITES.**

47 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-046 : Périscolaire : Marché livraison et fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine de proximité

Considérant le marché « Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la cuisine de proximité » qui a été mis en ligne du 17 décembre 2025 au 26 janvier 2026 ;

Vu l'ouverture des plis qui a eu lieu le mardi 27 janvier 2026 ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 20 février 2026, de retenir les entreprises suivantes :

	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT MAXIMUM
LOT 1 : CREMERIE	PASSION FROID NORD	90 000 € HT
LOT 2 : FRUITS, LEGUMES et 4ie GAMME	TERREAZUR	85 000 € HT
LOT 3 : PRODUITS D'EPICERIE	EPISAVEUR	85 000 € HT
LOT 4 : PRODUITS SURGELES	PASSION FROID NORD	140 000 € HT
LOT 5 : PATISSERIES SURGELEES	MAITRES LAITIERS	40 000 € HT
LOT 6 : VIANDE FRAICHE BOVINS ET OVINS	SOCOPA	65 000 € HT
LOT 7 : VIANDE FRAICHE DE PORC	SOCOPA	90 000 € HT
LOT 8 : CHARCUTERIE	MAITRES LAITIERS	55 000 € HT
LOT 9 : VIANDE FRAICHE DE VOLAILLE	SOCIETE DE DISTRIBUTION AVICOLE	90 000 € HT
LOT 10 : POISSONS FRAIS	TERREAZUR	45 000 € HT

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ces marchés.

Le Président rappelle que la marge de 20 % prévue pour les producteurs locaux est calculée sur les montants maximums des marchés.

Il est précisé que des rencontres avec les producteurs locaux sont prévues courant mars.

Les réponses aux marchés proviennent majoritairement de grandes entreprises disposant d'une implantation locale, la plus éloignée étant située en Bretagne.

Les volumes nécessaires doivent permettre de répondre aux besoins de la cuisine.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'ENSEMBLE DES PIÈCES RELATIVES À CES MARCHÉS.

47 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-047 : ADT : Avis du Conseil communautaire sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle de Proximité de Saint-Sever

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et suivants relatifs à la modification de droit commun des documents d'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle de Proximité de Saint-Sever, approuvé le 15 décembre 2022 par la Communauté de communes de la Vire au Noireau ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Vire au Noireau prescrivant la modification de droit commun n°1 du PLUi du Pôle de Proximité de Saint-Sever ;

Vu le dossier de modification transmis pour avis, comprenant notamment la notice de présentation, les pièces du règlement écrit modifié et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ajustées ;

Vu la demande d'avis adressée à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande en sa qualité de collectivité mitoyenne ;

Considérant que la modification de droit commun n°1 du PLUi du Pôle de Proximité de Saint-Sever vise principalement à procéder à des ajustements du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement et de Programmation, sans remise en cause de l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Considérant que les évolutions proposées portent notamment sur l'amélioration de la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers, en particulier ceux relatifs à la trame verte et bleue, aux zones humides, au réseau bocager, aux cours d'eau et aux secteurs à sensibilité paysagère ;

Considérant que les adaptations apportées aux OAP sectorielles et thématiques précisent utilement les principes d'aménagement attendus, notamment en matière de phasage de l'urbanisation, d'intégration paysagère, de gestion des eaux pluviales et de qualité des formes urbaines ;

Considérant que ces évolutions sont de nature à renforcer la cohérence des projets d'aménagement avec les territoires voisins et à limiter les incidences sur les continuités écologiques et paysagères intercommunales ;

Considérant que la modification projetée n'emporte pas d'impact négatif identifié pour le territoire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande et apparaît compatible avec ses orientations en matière d'aménagement et de développement durable ;

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Émettre un **avis favorable** sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes du Pôle de Proximité de Saint-Sever (*voir annexe 5*) ;
- Transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de communes de la Vire au Noireau ou son représentant, pour être joint au dossier de modification du PLUi ;
- Notifier et afficher la présente délibération conformément aux dispositions en vigueur.

Il est précisé que le mode de calcul des aides relatives au PLUi a évolué favorablement.

Une aide de l'État estimée à 70 000 € est envisagée pour l'année 2026 dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE SUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÔLE DE PROXIMITÉ DE SAINT-SEVER ;**
- **DÉCIDE DE TRANSMETTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À MADAME LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VIRE AU NOIREAU OU SON REPRÉSENTANT, POUR ÊTRE JOINT AU DOSSIER DE MODIFICATION DU PLUi ;**
- **DÉCIDE DE NOTIFIER ET AFFICHER LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS EN VIGEUR.**

47 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-048 : Services à la population : Déchets Ménagers - Modification de la documentation sociale de la SPL NORMANTRI

Par délibération respective du 2 juillet 2025, l'assemblée délibérante de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN, actionnaire de la SPL NORMANTRI, a décidé d'adhérer au SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT.

Par arrêté préfectoral du Préfet de la Manche du 11 décembre 2025, cette adhésion a été autorisée avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

Par conséquent, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN souhaite céder l'intégralité des actions de la SPL NORMANTRI dont elle est propriétaire au SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT.

Précisément :

- La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN envisage de céder au SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT 24.096 actions pour une valeur de 24.096 € ;
- La cession envisagée serait réalisée au prix nominal, étant considérée l'activité de la SPL NORMANTRI, son plan d'affaires et le transfert des compétences qui a eu lieu entre ces collectivités.

Par délibérations respectives du 26 juin 2025 et du 4 juillet 2025, les assemblées délibérantes de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE et du SMICTOM DE LA BRUYERE, actionnaires de la SPL NORMANTRI, ont décidé d'adhérer au SYVEDAC.

Par arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-25-044 du 7 novembre 2025 du Préfet du Calvados, ces adhésions ont été autorisées avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

Par conséquent, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE et le SMICTOM DE LA BRUYERE souhaitent céder l'intégralité de leurs actions au SYVEDAC.

Précisément :

- La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE envisage de céder au SYVEDAC 21.204 actions pour une valeur de 21.204 € étant rappelée la valeur nominale de 1 € par action ;
- Le SMICTOM de la Bruyère envisage de céder au SYVEDAC 33.233 actions pour une valeur de 33.233 € étant rappelée la valeur nominale de 1 € par action ;
- La cession envisagée serait réalisée à l'euro symbolique en vertu de la volonté des cédants.

Les cessions d'actions envisagées emporteraient les conséquences suivantes sur la participation au capital social, la représentation au sein de l'Assemblée générale et la répartition des droits de vote des actionnaires au sein de l'Assemblée générale :

Actionnaires	Nombre d'actions détenu <u>avant</u> cession	Capital détenu et droit de vote à l'AG <u>avant</u> cession (%)	Nombre d'actions détenu <u>après</u> cession	Capital détenu et droit de vote à l'AG <u>après</u> cession (%)
Le SYVEDAC	1 078 398	42,1%	1 132 835	44,3%
La Communauté d'Agglomération du Cotentin	430 745	16,8%	430 745	16,8%
Le SEROC	307 409	12,0%	307 409	12,0%
Syndicat Mixte du Point Fort	270 988	10,6%	295 084	11,5%

SIRTOM de la Région de Flers-Condé	182 468	7,1%	182 468	7,1%
SITCOM de la Région d'Argentan	101 227	4,0%	101 227	4,0%
Communauté de communes Coutances Mer et Bocage	61 220	2,4%	61 220	2,4%
Communauté de communes Terre d'Auge	49 012	1,9%	49 012	1,9%
SMICTOM de la Bruyère	33 233	1,3%	0	0,0%
Communauté de communes de la Baie du Cotentin	24 096	0,9%	0	0,0%
Communauté de communes Cingal Suisse Normande	21 204	0,8%	0	0,0%
TOTAL	2 560 000	100%	2 560 000	100%

Il résulte des Statuts que la SPL NORMANTRI est administrée par un Conseil d'administration composé de dix-huit (18) administrateurs et composé exclusivement de représentants des actionnaires de la SPL.

La représentation des actionnaires au Conseil d'administration de la SPL NORMANTRI obéit aux règles fixées par les dispositions du code général des collectivités territoriales (« CGCT »), notamment ses articles L.1524-5 et R.1524-2 à R.1524-6 et par celles du code de commerce, notamment son article L.225-17.

Ainsi, et conformément aux dispositions qui précèdent, les sièges d'administrateurs sont attribués dans une proportion au plus égale à celle du capital détenu par l'ensemble des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires par rapport au capital de la SPL NORMANTRI, ce nombre étant éventuellement arrondi à l'unité supérieure.

En raison de la cession d'action envisagée, les actionnaires envisagent de modifier la représentation au sein du Conseil d'administration comme suit :

Actionnaires	Nombre de représentants au CA <u>avant</u> cession	Nombre de représentants au CA <u>après</u> cession
Le SYVEDAC	6	7
La Communauté d'Agglomération du Cotentin	2	3
Le SEROC	2	2
Syndicat Mixte du Point Fort	1	2
SIRTOM de la Région de Flers-Condé	1	1
SITCOM de la Région d'Argentan	1	1
Communauté de communes Coutances Mer et Bocage	1	1
Communauté de communes Terre d'Auge	1	1
SMICTOM de la Bruyère	1	0
Communauté de communes de la Baie du Cotentin	1	0
Communauté de communes Cingal Suisse Normande	1	0
TOTAL	18	18

Cette modification rend nécessaire la désignation d'un administrateur supplémentaire par le SYVEDAC, la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN et le SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT.

Cette modification de capital n'entraînera pas de dilution de la participation des actionnaires actuels ou une réduction des droits de vote au sein de l'Assemblée générale, étant rappelé qu'une action donne droit à une voix à l'Assemblée générale. Il ne sera donc pas fait application du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il ne sera pas non plus fait application du droit d'agrément du Conseil d'administration, la transmission d'actions étant libre entre actionnaires.

La cession d'actions envisagée emporte pour conséquence la modification des Statuts.

Les articles suivants devraient être modifiés :

- Comparution des actionnaires ;
- ARTICLE 6 : APPORTS - CAPITAL SOCIAL
- ARTICLE 11 : CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ARTICLE 32 : SIGNATURES
- ANNEXE 1 – Liste des membres du Conseil d'administration

La cession d'actions envisagée emporte pour conséquence la modification du Pacte d'actionnaires.

Les articles suivants devraient être modifiés :

- Comparution des actionnaires ;
- Préambule ;
- ARTICLE 21 : ÉLECTION DE DOMICILE

Enfin, chacun des actionnaires a conclu un marché public dit « amont » avec la SPL NORMANTRI, de gré à gré, dont l'intitulé est le suivant : « *Marché public de services portant sur des prestations relatives au transport à la caractérisation au tri au conditionnement des collectes sélectives d'emballage (hors verre), de papiers et de cartons, issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à la commercialisation des produits valorisables, au traitement des refus de tri et à la communication.* ».

L'adhésion de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN, actionnaire de la SPL NORMANTRI, au SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT entraîne la substitution de l'actionnaire initial par le SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT. Il est envisagé un avenant au marché public amont conclu entre la SPL NORMANTRI et LE SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT afin de prendre en compte cette cession.

L'adhésion de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE et du SMICTOM DE LA BRUYERE, actionnaires de la SPL NORMANTRI, au SYVEDAC entraîne la substitution des actionnaires initiaux par le SYVEDAC. Il est envisagé un avenant au marché public amont conclu entre la SPL NORMANTRI et LE SYVEDAC afin de prendre en compte cette cession.

Par délibération du 18 décembre 2025, le Conseil d'administration de la SPL NORMANTRI a délibéré sur une feuille de route s'agissant de cette modification de la documentation sociale de la SPL :

- Information du CA sur le calendrier prévisionnel ;
- Préparation du CA : rédaction du rapport du CA à l'AGE, information du CAC, rédaction du PV du CA, de l'AGE, des Statuts modifiés, du Pacte d'actionnaires modifié et envoi des convocations aux administrateurs ;
- Réunion du CA + convocation à l'AGE ;
- Envoi des convocations à l'AGE par LRAR ;
- Délibérations des organes délibérants des Collectivités actionnaires ;
- Communication des Statuts + Pacte d'actionnaires modifiés et signés ;
- Réunion de l'AGE ;
- Étapes finales (publication dans un JAL, INPI, émissions d'actions, MàJ du registre de la société, etc.).

Par délibération du 18 décembre 2025, le Conseil d'Administration de la SPL NORMANTRI a délibéré afin de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire à la date du 12 mars 2026 pour acter cette modification de la documentation

sociale sur la base d'un rapport du Conseil d'administration, d'un projet de Statuts modifiés, d'un projet de Pacte d'actionnaires modifié et d'un projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL NORMANTRI.

Conformément à la feuille de route susmentionnée, les organes délibérants des collectivités actionnaires sont invités à délibérer sur la modification de la documentation sociale avant la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL NORMANTRI afin d'autoriser leur représentant à voter cette modification en vertu de l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1531-1, L.1522-1 et suivants ;

Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L. 225-1 et suivants ;

Vu le Code civil, et notamment ses articles 1832 et suivants ;

Vu la délibération du 2 juillet 2025 de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin ;

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de la Manche du 11 décembre 2025 ;

Vu les délibérations respectives du 26 juin 2025 et du 4 juillet 2025 des assemblées délibérantes de la Communauté de communes Cingal Suisse-Normande et du SMICTOM de la Bruyère ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-25-044 du Préfet du Calvados du 7 novembre 2025 ;

Vu les délibérations susmentionnées du Conseil d'administration de la SPL NORMANTRI ;

Vu le rapport du Conseil d'administration de la SPL NORMANTRI ;

Vu les Statuts actuels ainsi que le projet des nouveaux Statuts de la SPL NORMANTRI (**voir annexe 6**) ;

Vu le Pacte d'actionnaires actuel ainsi que le projet du nouveau Pacte d'actionnaires de la SPL NORMANTRI (**voir annexe 7**) ;

Vu le projet de procès-verbal de délibération de l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL NORMANTRI (**voir annexe 8**) ;

L'exposé du rapporteur entendu,

Considérant l'adhésion de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, actionnaire de la SPL NORMANTRI, au Syndicat Mixte du Point Fort ;

Considérant l'adhésion de la Communauté de communes Cingal Suisse-Normande et du SMICTOM de la Bruyère, actionnaires de la SPL NORMANTRI, au SYVEDAC ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, actionnaire de la SPL NORMANTRI, de céder au Syndicat Mixte du Point Fort l'intégralité de leurs actions à leur valeur nominale ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes Cingal Suisse-Normande et du SMICTOM de la Bruyère, actionnaires de la SPL NORMANTRI, de céder au SYVEDAC l'intégralité de leurs actions à l'euro symbolique ;

Considérant la volonté des actionnaires de modifier la composition du Conseil d'administration de la SPL NORMANTRI en attribuant au SYVEDAC, au Syndicat Mixte du Point Fort et à la Communauté d'agglomération du Cotentin un représentant supplémentaire ;

Considérant la volonté des actionnaires de modifier les Statuts et le Pacte d'actionnaires de la SPL NORMANTRI en conséquence ;

Considérant l'absence d'utilisation du droit préférentiel de souscription et de la procédure d'agrément ;
Considérant que l'intégralité de la somme versée en compte courant par la Communauté de communes de la Baie du Cotentin lui a été reversée conformément aux stipulations de la convention afférente ;

Considérant qu'aucune somme n'a été versée en compte courant d'associé par la Communauté de communes Cingal Suisse-Normande et le SMICTOM de la Bruyère ;

Considérant qu'à la date de cette cession d'actions, l'activité de la SPL NORMANTRI n'a pas entraîné la distribution de dividendes donc pourraient se prévaloir la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, la Communauté de communes Cingal Suisse-Normande et le SMICTOM de la Bruyère ;

Considérant que les garanties d'emprunt qui ont été accordées par la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, la Communauté de communes Cingal Suisse-Normande et le SMICTOM de la Bruyère à la SPL NORMANTRI feront l'objet d'une prochaine délibération ;

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- PRENDRE ACTE de l'acquisition par le Syndicat Mixte du Point Fort à la Communauté de communes de la Baie du Cotentin de 24.096 actions d'une valeur nominale de 1 € pour un montant total de 24 096,00 € ;
- APPROUVER l'acquisition par le SYVEDAC à la Communauté de communes Cingal Suisse-Normande de 21.204 actions d'une valeur nominale de 1 € pour un montant total de 1 € symbolique ;
- PRENDRE ACTE de l'acquisition par le SYVEDAC au SMICTOM de la Bruyère de 33.233 actions d'une valeur nominale de 1 € pour un montant total de 1 € symbolique ;
- APPROUVER la modification de la composition du Conseil d'administration ;
- APPROUVER la modification des Statuts et du Pacte d'actionnaires en conséquence ;
- AUTORISER le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à cet effet ;
- AUTORISER son représentant à l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL NORMANTRI à voter en faveur des modifications précitées de la documentation sociale entraînant, *in fine*, la perte de la qualité d'actionnaire ;
- DONNER tout pouvoir au Président pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- DIRE que la présente délibération sera transmise au Préfet du Département.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **PREND ACTE DE L'ACQUISITION PAR LE SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN DE 24.096 ACTIONS D'UNE VALEUR NOMINALE DE 1€ POUR UN MONTANT TOTAL DE 24 096,00 € ;**
- **APPROUVE L'ACQUISITION PAR LE SYVEDAC À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE DE 21.204 ACTIONS D'UNE VALEUR NOMINALE DE 1€ POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 € SYMBOLIQUE ;**
- **PREND ACTE DE L'ACQUISITION PAR LE SYVEDAC AU SMICTOM DE LA BRUYÈRE DE 33.233 ACTIONS D'UNE VALEUR NOMINALE DE 1€ POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 € SYMBOLIQUE ;**
- **APPROUVE LA MODIFICATION DES STATUTS ET DU PACTE D'ACTIONNAIRES EN CONSÉQUENCE ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À EFFECTUER TOUTES LES DÉMARCHES ET À SIGNER TOUS DOCUMENTS NÉCESSAIRES À CET EFFET ;**
- **AUTORISE SON REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SPL NORMANTRI À VOTER EN**

FAVEUR DES MODIFICATIONS PRÉCITÉES DE LA DOCUMENTATION SOCIALE ENTRAÎNANT, *IN FINE*, LA PERTE DE LA QUALITÉ D'ACTIONNAIRE ;

- **DONNE TOUT POUVOIR AU PRÉSIDENT POUR PRENDRE TOUTES MESURES D'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION ;**
- **INDIQUE QUE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION SERA TRANSMISE AU PRÉFET DU DÉPARTEMENT.**

47 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-049 : Patrimoine bâti : Avenant n°2 Lot 6 relatif au marché restructuration et extension de l'école Paul Héroult à Thury-Harcourt-le-Hom

Vu la décision du Président n° CC-DEC-2024-066 relative au marché « Restructuration et extension de l'école Paul Héroult à Thury-Harcourt-le-Hom » qui a été notifié le 24/04/2024 ;

Considérant la nécessité de signer un avenant supérieur à 5 % du marché initial, à savoir :

*Reprise intégrale des façades du bâtiment ancien
(FTM 27 A) :
+ 3 507.05 € HT*

Total : + 3 507.05 € HT

Rappel :

Marché initial : 144 079.97 € HT
Avenant n°1 : + 16 285.14 € HT (+ 11.30 %)
Avenant n°2 : + 3 507.05 € HT (+ 2.43 %)

Nouveau marché : 163 872.16 € HT
TVA : 20 %
Montant TTC : 196 646.59 €

Il est proposé de :

- Valider l'avenant n° 2 (***voir annexe 9***) ;
- Et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

Un point est fait sur l'avancement des travaux du site Paul Héroult.

Hors présence de mэрule, le marché a connu une augmentation de 1,5 %. En intégrant le traitement de la mэрule, l'augmentation s'élève à 6,93 %, ce qui reste globalement proche des prévisions habituelles d'imprévis estimées à 5 %. Il est précisé qu'il s'agit du dernier avenant relatif à ce chantier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 42 VOIX POUR ET 05 ABSTENTIONS :

- **VALIDE L'AVENANT N°2 ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

42 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
5 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-050 : Patrimoine bâti : Avenant n°1 à la convention de transfert de biens avec la commune de Saint-Sylvain

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2024 actant le retrait de la commune de Saint-Sylvain de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande au 31 décembre 2024 ;

VU la délibération n° CC-DEL-2025-089 du 26 juin 2025 validant le projet initial de convention de transfert des biens scolaires et équipements sportifs avec la commune de Saint-Sylvain ;

VU la délibération n° CC-DEL-2025-135 en date du 25 septembre 2025 validant la nouvelle convention de transfert de biens mise à jour avec la commune de Saint-Sylvain ;

CONSIDÉRANT que, du fait de la transmission tardive par la commune auprès de la banque, des éléments nécessaires pour le transfert de l'emprunt, la communauté de communes a dû procéder au paiement de la première échéance 2026 de l'emprunt concerné ;

CONSIDÉRANT qu'un avenant n°1 à la convention de transfert de biens a été établi afin de prendre en compte ces modifications, notamment en matière de remboursement de l'emprunt (**voir annexe 10**) ;

Il est proposé :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de transfert des biens avec la commune de Saint-Sylvain, revue et complétée conformément aux observations du Service de Gestion Comptable de Falaise et intégrant les modalités de remboursement de l'échéance 2026, tel que présenté en annexe ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant avec la commune de Saint-Sylvain ;
- Habilitier le Président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du transfert, y compris les opérations comptables, juridiques et administratives afférentes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **APPROUVE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS AVEC LA COMMUNE DE SAINT-SYLVAIN, REVUE ET COMPLÉTÉE CONFORMÉMENT AUX OBSERVATIONS DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FALAISE ET INTÉGRANT LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE L'ÉCHÉANCE 2026, TEL QUE PRÉSENTÉ EN ANNEXE ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LEDIT AVENANT AVEC LA COMMUNE DE SAINT-SYLVAIN;**
- **HABILITE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À ENTREPRENDRE TOUTES LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À LA MISE EN OEUVRE DU TRANSFERT, Y COMPRIS LES OPÉRATIONS COMPTABLES, JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES AFFÉRENTES.**

47 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-051 : Transport : Approbation de l'avenant à la convention de délégation d'autorité organisatrice de second rang relative au transport scolaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des transports ;

VU la convention de délégation d'autorité organisatrice de second rang conclue entre la Région et la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande relative à l'organisation des services de transport scolaire ;

VU la dissolution du syndicat intercommunal scolaire de la Suisse Normande au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette dissolution, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a repris la mise en œuvre des circuits de transport scolaire dans le cadre d'une régie et qu'à ce titre, la communauté de communes dispose de véhicules appartenant à la Région pour l'exécution des services de transport scolaire ;

CONSIDÉRANT que la délégation accordée à la communauté de communes doit être étendue aux services réalisés jusqu'au 31 décembre 2025 par le syndicat intercommunal scolaire de la Suisse Normande ;

CONSIDÉRANT que les fiches techniques de lignes annexées à la convention doivent être complétées en conséquence ;

CONSIDÉRANT que l'extension du périmètre de la délégation entraîne une modification des dispositions financières prévues à l'article 7 de la convention ;

CONSIDÉRANT que l'annexe 1.6 de la convention précise les modalités de calcul de la compensation financière ainsi que le montant forfaitaire contractualisé ;

CONSIDÉRANT que l'annexe 1 jointe au présent avenant a pour objet d'augmenter le montant forfaitaire de la compensation financière afin de tenir compte de l'extension du périmètre de la délégation et de modifier l'annexe 1.6 de la convention (**annexe 12 non reçue à ce jour**) ;

CONSIDÉRANT que les dispositions du présent avenant prennent effet à compter du 1er janvier 2026 ;

Il est proposé :

- D'approuver l'avenant à la convention de délégation d'autorité organisatrice de second rang relative au transport scolaire, intégrant l'extension du périmètre de la délégation et l'actualisation des dispositions financières, tel que présenté **en annexe 11** ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent ;
- D'habiliter le Président ou son représentant à accomplir l'ensemble des démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **APPROUVE L'AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE SECOND RANG RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE, INTÉGRANT L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA DÉLÉGATION ET L'ACTUALISATION DES DISPOSITIONS FINANCIÈRES, TEL QUE PRÉSENTÉ ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LEDIT AVENANT AINSI QUE TOUT DOCUMENT AFFÉRENT ;**
- **HABILITE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À ACCOMPLIR L'ENSEMBLE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, JURIDIQUES ET FINANCIÈRES NÉCESSAIRES A L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.**

47 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

 **Présentation du rapport d'activité des services année 2025 (voir annexe 13)**

Madame Roselyne BROUSSE, Directrice générale des services, présente une synthèse du rapport d'activité des services de la communauté de communes.

L'année 2025 est présentée comme une année de transition, marquée par l'engagement de l'ensemble des agents.

Les axes structurants rappelés sont : proximité, efficacité et simplicité, développement et aménagement du territoire, accompagnement des enfants et des jeunes, gestion rigoureuse des ressources, maintien et amélioration des infrastructures.

Pour 2026, les perspectives portent sur la poursuite de la réorganisation des services afin de renforcer leur efficacité, avec l'accompagnement du Centre de gestion du Calvados, ainsi que la continuité des projets engagés.

La Directrice générale des services remercie l'ensemble des agents pour leur implication.

Un délégué s'associe à ces remerciements.

Le président remercie également la DGS et l'ensemble des équipes pour le travail accompli.

Délibérations prises lors de la réunion de Bureau du 12 février 2026 :

BUR-2026-001	Administration générale : Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2025
BUR-2026-002	Administration générale : Nouveau tableau des huit commissions thématiques
BUR-2026-003	Administration générale : Nouveau tableau des représentants au sein de la CLECT
BUR-2026-004	RH : Effectifs au 1er mars 2026
BUR-2026-005	Finances : Contentieux effacement de dette (cantine école de Clécy)
BUR-2026-006	Aménagement du Territoire : Demande de subventions programme de plantation 2026-2027
BUR-2026-007	Culture : Acquisition d'un SIGB mutualisé pour les bibliothèques - Demande de subventions CD14 et Etat
BUR-2026-008	Déchets ménagers : Règlement intérieur des déchetteries
BUR-2026-009	Déchets ménagers : SYVEDAC - Désignation et installation nouveaux délégués CSN
BUR-2026-010	Patrimoine bâti : Demande de subvention auprès du Département pour les travaux du PSLA
BUR-2026-011	Patrimoine bâti : Demande de subvention aménagements pour vélos contrat départemental de territoire

Point sur le nombre de délibérations municipales relatives au Fonds de concours pour projet cuisine de proximité

BARBERY	visa de la préfecture 27/02/2026	contre
CAUVICOURT	visa de la préfecture 23/02/2026	pour
CLÉCY	visa de la préfecture 18/02/2026	contre
COMBRAY	visa de la préfecture 17/02/2026	contre
ESTRÉES-LA-CAMPAGNE	Visa de la préfecture 25/02/2026	pour
FRESNEY-LE-PUCEUX	visa de la préfecture 30/01/2026	contre
GOUVIX	visa de la préfecture 17/02/2026	pour
LE BU-SUR-ROUVRES	visa de la préfecture 27/02/2026	contre
MARTAINVILLE	visa de la préfecture 17/02/2026	pour
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	visa de la préfecture 10/02/2026	pour
SAINT-LAMBERT	visa de la préfecture 23/02/2026	pour
THUY-HARCOURT-LE-HOM	visa de la préfecture 27/02/2026	pour

- **11 avril à 9h30** : Conseil communautaire (Élections), salle Gringore à Thury-Harcourt-le-Hom.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président clôt la dernière séance du conseil communautaire avant les élections en abordant plusieurs points :

« Mes chers collègues, je souhaite, rapidement rassurez-vous, éclaircir quelques sujets avant cette fin de mandature.

1 – Concernant la CLECT, si j'avais envisagé d'y recourir pour préparer le terrain de la nouvelle mandature, j'y ai renoncé pour plusieurs raisons :

- *Premièrement et évidemment le calendrier très contraint obligerait à la réunir début mars, c'est très compliqué. Il n'y aura donc pas de CLECT ni de Conseil communautaire exceptionnel en mars, vous pourrez vous consacrer entièrement aux élections municipales.*
- *Deuxièmement M. SINAGOGA, secrétaire général de la Préfecture préfère venir après les élections du 11 avril afin de pouvoir intervenir en conseil communautaire auprès des nouveaux élus.*
- *Troisièmement, concernant une révision libre des attributions de compensation, réunir la CLECT n'est pas obligatoire, un travail préalable de la commission finances pour évaluer le montant réel des charges transférées et éventuellement des scénarios de révision des AC est suffisante.*
- *Quatrièmement, de nombreuses communes ont déjà délibéré favorablement au fonds de concours, revoir les attributions de compensations sur le même exercice budgétaire pourrait être compliqué pour elles.*

2 – Certains écrits montrent une certaine confusion dans les votes nécessaires, voici donc un éclaircissement à ce sujet :

- *Le montant des AC est révisé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des communes.*
- *Le conseil communautaire statue à la majorité des deux tiers.*
- *Les conseils municipaux statuent à la majorité habituelle.*

Que certains élus souhaitent absolument justifier le vote de leur conseil, libre à eux.

On peut juste constater qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que surtout il n'est fait aucune proposition constructive, nous sommes toujours dans l'attaque et parfois le nombrilisme.

Je ne rentrerai donc pas dans ce jeu autodestructeur car je n'y vois aucun intérêt, c'est un jeu qui relève davantage de la polémique électorale que de l'esprit de construire.

Faute d'avoir pu avancer sur ces sujets, la mandature qui s'ouvre devra travailler en priorité sur :

- *La relance du projet de territoire en s'appuyant sur le travail mené par l'AUCAME et interrompu en mars 2024,*
- *Un Pacte Fiscal et Financier qui devra regarder toutes les pistes possibles de rééquilibre financier et à minima :*
 - o *Les attributions de compensations.*
 - o *Le partage de la Taxe d'aménagement.*
 - o *La mise en sommeil temporaire ou l'arrêt de certaines compétences non obligatoires, transférées de surcroît sans compensation financière des communes.*
 - o *La possibilité du recours au fonds de concours valable dans les deux sens.*

Contrairement à ce que certains veulent faire croire, la CDC peut assez facilement et rapidement revenir à un équilibre pérenne, il faut juste un peu de bonne volonté, que chacun paie ses dettes et que l'esprit communautaire l'emporte.

Une communauté de communes n'a de sens que si elle permet des réalisations que chaque commune individuellement ne pourrait pas réaliser.

C'est dans cet esprit lors de la création du Cingal, que 6 communes ont mutualisé leurs moyens pour construire une école neuve à Barbery alors que la commune n'en avait pas les moyens.

Jouer la carte de la dissension entre communes ou tenter d'opposer les communes à la CDC n'est pas une démarche cohérente car la CDC n'est pas une entité à part, elle est constituée par l'ensemble des communes, elle exerce des compétences que les communes ont décidé de se dessaisir et, quoique l'on puisse dire, la CDC y met beaucoup plus de moyens que les communes n'y consacraient. Si vous ne me croyez pas attendez que la Préfecture impose aux communes de reprendre le scolaire et ses 4,5 millions de déficit !

La CDC est comme un puzzle, chaque commune en est une pièce, c'est cette cohérence qui fait notre force, c'est ensemble qu'il faudra gérer l'avenir.

Ce soir était mon dernier conseil communautaire en tant que président, je vous remercie. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

*Le présent procès-verbal est arrêté en date du 05 mars 2026
Par le Président de séance, M. Jacky LEHUGEUR
Par la Secrétaire de séance, Mme Nathalie MAHÉRAULT*